

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE TRESSANGE

Hôtel de Ville
2, Place Charles de Gaulle
57 710 TRESSANGE



Plan Local d'Urbanisme

Sommaire

1- Rapport de présentation

2 – PADD

3 – OAP

4 – Règlement écrit

5.1 Plan d'ensemble 1-5000e

5.2 Plan de zonage 1-2000e

5.3 Plan de zonage 1-2000e

6.1 Schéma du réseau d'assainissement

6.2 Schéma du réseau d'eau potable

6.3 Servitudes d'utilité publique

6.4 Plan des servitudes

6.5 Infrastructure de transports terrestres affecté par le bruit

6.6 Annexe sanitaire

6.7 PPRM

6.8 Retrait aléas gonflement d'argile

6.9 Arrêté N°2016 DLP-BUPE - 246 du 21 octobre 2016

6.10 Table de concordance des articles du code de l'urbanisme